

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE SALINDRES

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussigné, Etienne MALACHANNE, M. le Maire de SALINDRES,
certifie que la délibération d’approbation relative à la modification simplifiée n°3 du plan local
d’urbanisme (PLU) de la commune de Salindres.

A ÉTÉ PUBLIÉ ET AFFICHÉ LE **23 août 2023** sur les supports d’affichage communaux.

FAIT à Salindres, le 23 août 2023

Le Maire,

